

# SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

assainissement collectif : 2- régie

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2023**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	20
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	20
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	22
2.1.	Modalités de tarification .....	22
2.2.	Recettes.....	23
3.	Indicateurs de performance .....	24
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	24
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	26
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	27
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	28
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	28
4.	Financement des investissements .....	31
4.1.	Montants financiers.....	31
4.2.	Etat de la dette du service .....	31
4.3.	Amortissements .....	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	31
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	31
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	32
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	32
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	32
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	33

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : 2- régie
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aisy-sur-Armançon, Cheney, Collan, Dannemoine, Fleys, Jully, Junay, Molosmes, Nuits, Pacy-sur-Armançon, Roffey, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tonnerre, Tronchoy, Vézennes, Épineuil
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie simple**

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 904 habitants au 31/12/2023 (7 904 au 31/12/2022).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3896 abonnés au 31/12/2023 (3694 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	157			157	0,0%
Cheney	120			120	0,0%
Collan	109			108	-0,9%
Dannemoine	248			245	-1,2%
Fleys	105			105	0,0%
Jully	18			19	5,6%
Junay	63			64	1,6%
Molosmes	105			101	-3,8%
Nuits	238			238	0,0%
Pacy-sur-Armançon	134			136	1,5%
Roffey	88			87	-1,1%
Saint-Martin-sur-Armançon	71			71	0,0%
Sennevoy-le-Bas	68			71	4,4%
Sennevoy-le-Haut	73			73	0,0%
Tonnerre	1766			1771	0,3%
Tronchoy	97			97	0,0%
Vézennes	109			108	-0,9%
Épineuil	325			325	0,0%
<b>Total</b>	<b>3 894</b>			<b>3896</b>	0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : .

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 46 abonnés/km) au 31/12/2023. (46 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,71 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,58 habitants/abonné au 31/12/2022).

## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	12 334	8 530	-30,8%
Cheney	9 976	11 492	15,2%
Collan	6 042	6 155	1,9%
Dannemoine	18 262	16 160	-11,5%
Épineuil	26 195	22 821	-12,9%

Fleys	8 125	9 760	20,1%
Jully	2 581	1 277	-50,5%
Junay	2 930	5 419	84,9%
Molosmes	5 258	5 649	7,4%
Nuits	15 930	13 737	-13,8%
Pacy-sur-Armançon	7 470	8335	11,6%
Roffey	6 526	5 909	-9,5%
Saint-Martin-sur-Armançon	3 571	3 904	9,3%
Sennevoy-le-Bas	3 899	3 668	-5,9%
Sennevoy-le-Haut	5 146	3 967	-22,9%
Tonnerre	243 927	236 563	-3,0%
Tronchoy	7 523	4 171	-44,6%
Vézennes	5 461	5 558	1,8%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>391 156</b>	<b>373 075</b>	<b>-4,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

## 1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11.37 km de réseau unitaire hors branchements,
  - Pacy sur Armançon : 2373 ml
  - Fleys : 721 ml
  - Saint Martin sur Armançon : 1500 ml
  - Aisy sur Armançon : 1395 ml
  - Tonnerre : 4654.7 ml
  - Collan : 731 ml
- 74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
  - Epineuil : 511.4 ml
  - Tonnerre : 34 636 ml
  - Cheney : 4 138.4 ml
  - Dannemoine : 5 369.3 ml
  - Junay : 2 448.5 ml
  - Roffey : 4 869.9 ml
  - Tronchoy : 3 689.9 ml
  - Veziennes : 2 844.8 ml
  - Collan : 2 510 ml),
  - Molosmes : 1210 ml
  - Fleys : 2904 ml
  - Aisy sur Armançon : 1705 ml
  - Sennevoy le bas : 2000 ml
  - Sennevoy le haut : 1300 ml
  - Nuits sur Armançon : 3880 ml

soit un linéaire de collecte total de 85.37 km ( km au 31/12/2022).

11 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
1 déversoir d'orage	Fleys	
1 déversoir d'orage	Saint Martin sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Jully	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le bas	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le haut	
1 déversoir d'orage	Aisy sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Pacy sur Armançon	
2 Déversoirs d'orage	Collan	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue de l'hôpital (830 hab)	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue St Nicolas (320 hab)	



## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : Nouvelle station d'épuration de Molosmes**

Code Sandre de la station : 038926201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Décantation physique								
Date de mise en service			31/12/1998								
Commune d'implantation			Molosmes (89262)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			FOSSE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO		125			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES		30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		40			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : Station d'épuration de Collan**  
Code Sandre de la station : 038911201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1984								
Commune d'implantation			Collan (89112)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : ruisseau le cleon								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50 %			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/09/23	Oui	7	97	63	88	6.30	97	69.3	25	8.18	

**STEU N°3 : Station d'épuration de Nuits**  
Code Sandre de la station : 038928001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1973								
Commune d'implantation			Nuits (89280)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 10/11/1971								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur l'Armancon								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/03/23	Oui	10	98	70	96	19	98	13	60	4.994	65

**STEU N°4 : Station d'épuration de Fleys**  
Code Sandre de la station : 038916801000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1992							
Commune d'implantation				Fleys (89168)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				230							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Crioux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/09/23	Non	3250	37	3650	45	59	94	7.54	92	3.01	78

**STEU N°5 : Station d'épuration d'Aisy/Armançon**  
Code Sandre de la station : 038900401000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Aisy-sur-Armançon (89004)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			450								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		L'ARMANCON						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	Concentration rédhibitoire		et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35	70		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		35			
DCO		200	400		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		200			
MES			85		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
NGL					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
NTK					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
pH					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
Pt					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/08/23	oui	<3	99.5	36	97.1	13	98	15.5	89.3	5.30	64.9

**STEU N°6 : Station d'épuration (2012) de Tonnerre**  
Code Sandre de la station : 038941802000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/08/2011								
Commune d'implantation			Tonnerre (89418)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			9100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... N°89-2009-00012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Armançon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				25			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				125			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				35			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				15			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				2			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	Oui	4.01	99	20.92	98	5.91	98	2.87	96	1.05	87

**STEU N°7 : Station d'épuration de Pacy/Armançon**  
Code Sandre de la station : 038928401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Pacy-sur-Armançon (89284)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 3/10/1968								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur l'Armançon								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/02/23	Oui	8	98.3	42	94.1	108	73.5	17.5	85.6	2.94	78.8

**STEU N°8 : STEU Sennevoy/Haut**  
Code Sandre de la station : 038938601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décantation physique							
Date de mise en service				31/12/1977							
Commune d'implantation				Sennevoy-le-Haut (89386)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 13/11/1968									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Pouillien puis Ru de Gercey							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/06/23	Non	130	65.8	343	61.8	488	Négatif	84.5	38.5	7.82	24.8



**STEU N°9 : STEU Sennevoy/bas**  
Code Sandre de la station : 038938501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décantation physique							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Sennevoy-le-Bas (89385)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 13/01/1975									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Pouillien puis Ru de Gercey							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/06/2023	Non	68	62.2	199	52.2	42	61.8	63.8	5.90	7.13	négatif

**STEU N°10 : STEP ROFFEY**  
Code Sandre de la station : 038932301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1998								
Commune d'implantation			Roffey (89323)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			2000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 20/01/1997									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canalisation puis l'Armancon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	0.41	99	2.66	98	0.43	99	0.37	97	0.17	88

**STEU N°11 : lagune de St Martin/Armançon**  
Code Sandre de la station : 038935501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1992								
Commune d'implantation			Saint-Martin-sur-Armançon (89355)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			200								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 15/12/1993								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Rejet diffus					
			Nom du milieu récepteur			l'Armançon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		120		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		120		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2023	oui	<3	95.9	38	73.4	15	55.9	20.3	59.3	3.24	8.22

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)		NC
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)		NC
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)		NC
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)		NC
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)		NC
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)	55.7	110.6
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	0.3	NC
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)		NC
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)		NC
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)	12.5	13.9
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)		NC
<b>Total des boues produites</b>		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)	0	0
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)	—	0
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)	6,8	14,3
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)	0	0
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)	4,9	14,82
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)	61,28	110,6
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	0	0
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)	0,3	0
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)	0,3	0
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)	0	20,94
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>12,3</b>	<b>160,7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2023	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance modernisation des réseaux	TVA	Facture TTC 120 m3	€TTC/m3
Aisy-sur-Armançon	61,13	1,79	0,185	10%	327,94	2,73
Cheney	39,75	1,91	0,185	10%	320,27	2,67
Collan	42,60	1,80	0,185	10%	308,88	2,57
Dannemoine	39,75	1,86	0,185	10%	313,67	2,61
Épineuil	42,15	1,80	0,185	10%	308,39	2,57
Fleys	42,38	1,78	0,185	10%	306,00	2,55
Jully	49,41	1,26	0,185	10%	245,09	2,04
Junay	39,75	1,85	0,185	10%	312,35	2,60
Molosmes	39,75	1,81	0,185	10%	307,07	2,56
Nuits	60,32	1,73	0,185	10%	319,13	2,66
Pacy-sur-Armançon	61,13	1,65	0,185	10%	309,46	2,58
Roffey	42,87	1,84	0,185	10%	314,46	2,62
Saint-Martin-sur-Armançon	41,72	1,74	0,185	10%	299,99	2,50
Sennevoy-le-Bas	50,83	0,94	0,185	10%	204,41	1,70 €
Sennevoy-le-Haut	38,82	1,06	0,185	10%	207,04	1,73 €
Tonnerre	42,15	1,77	0,185	10%	304,43	2,54
Tronchoy	39,75	1,89	0,185	10%	317,63	2,65
Vézennes	39,75	1,87	0,185	10%	314,99	2,62

2024	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance modernisation des réseaux	TVA	Facture TTC 120 m3	€/m3
Aisy-sur-Armançon	61.13	1.84	0,185	10%	334,543	2,79
Cheney	39.75	1.91	0,185	10%	320,265	2,67
Collan	46.30	1.85	0,185	10%	319,55	2,66
Dannemoine	39.75	1.88	0,185	10%	316,305	2,64
Épineuil	46.08	1.85	0,185	10%	319,308	2,66
Fleys	46.19	1.84	0,185	10%	318,109	2,65

Jully	49.71	1.42	0,185	10%	266,541	2,22
Junay	44.88	1.88	0,185	10%	321,948	2,68
Molosmes	44.88	1.85	0,185	10%	317,988	2,65
Nuits	55.16	1.81	0,185	10%	324,016	2,70
Pacy-sur-Armançon	55.56	1.77	0,185	10%	319,176	2,66
Roffey	46.43	1.87	0,185	10%	322,333	2,69
Saint-Martin-sur-Armançon	45.86	1.82	0,185	10%	315,106	2,63
Sennevoy-le-Bas	50.17	1.32	0,185	10%	253,847	2,12
Sennevoy-le-Haut	47.16	1.40	0,185	10%	261,096	2,18
Tonnerre	46.08	1.84	0,185	10%	317,988	2,65
Tronchoy	44.88	1.89	0,185	10%	323,268	2,69
Vézennes	44.88	1.88	0,185	10%	321,948	2,68

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- X semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


## 2.2. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (hors Tonnerre)	304 892.86	349 053.51	
<i>dont abonnements</i>	87 210.26	99 097.28	
Redevance eaux usées Tonnerre	406 164.09	472 492.16	
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>711 056.95</b>	<b>821 545.67</b>	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	26 453.80	17 352	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	1440	1 500	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>	<b>27 893.80</b>	<b>18 852</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>738 951</b>	<b>840 398</b>	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 :   € ( \_\_\_\_\_ au 31/12/2022).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 900 abonnés potentiels (100% pour 2022).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>27</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2023 (0 pour 2022).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	—	—	
Station d'épuration de Collan	3,3	—	
Station d'épuration de Nuits	17,7	—	
Station d'épuration de Fleys	70,9	—	
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	—	—	
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	287,97	—	
Station d'épuration de Pacy/Armançon	—	—	
STEU Sennevoy/Haut	—	—	
STEU Sennevoy/bas	—	—	
STEP ROFFEY	28,8	—	
lagune de St Martin/Armançon	—	—	

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est  (\_\_\_\_\_ en 2022).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	—	—	
Station d'épuration de Collan	3,3	—	
Station d'épuration de Nuits	17,7	—	
Station d'épuration de Fleys	70,9	—	
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	—	—	
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	287,97	—	
Station d'épuration de Pacy/Armançon	—	—	
STEU Sennevoy/Haut	—	—	
STEU Sennevoy/bas	—	—	
STEP ROFFEY	28,8	—	
lagune de St Martin/Armançon	—	—	

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est  (\_\_\_ en 2022).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	—	—	
Station d'épuration de Collan	3,3	—	
Station d'épuration de Nuits	17,7	—	
Station d'épuration de Fleys	70,9	—	
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	—	—	
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	287,97	—	
Station d'épuration de Pacy/Armançon	—	—	
STEU Sennevoy/Haut	—	—	
STEU Sennevoy/bas	—	—	
STEP ROFFEY	28,8	—	
lagune de St Martin/Armançon	—	—	

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est  (\_\_\_ en 2022).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Station d'épuration de Nuits :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14,3

**Station d'épuration d'Aisy/Armançon :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14.82
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14,82

### Station d'épuration (2012) de Tonnerre :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	110,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		110,6

### STEP ROFFEY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	20,94
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		20,94

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 512 484.33	185 253
Montants des subventions en €	1 013 384.53	73 565
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 421 519.22	1 383 728.89 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	129 166.07	127 968.37 €
	en intérêts	21 953.64	28 500.06 €

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 365 960 € (325 454 € en 2022).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Audit système de télésurveillance (en cours)		
Diagnostic Schéma Directeur Tonnerre (en cours)		

### 4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu  demandes d'abandon de créance et en a accordé .  202,64 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit  0,0043 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 535	1 535
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	12,3	160,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	—	—
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	0	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	—%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	—%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	—%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,0043